

Le Centre de Médiation du Barreau de Saint-Denis & Solutions Amiables de la Réunion est situé à la **Maison de l'Avocat et du Droit**.

Le CMB est une association créée à l'initiative du Barreau de Saint-Denis et d'avocats médiateurs.

Il a une vocation pluridisciplinaire et fédère des médiateurs **qualifiés, de parcours professionnels complémentaires**, avocats ou non.

Tous ont validé un cursus de formation de plus de deux cents heures.

Les médiateurs du CMB adhèrent à ses statuts, à son règlement intérieur et à **un code de déontologie constitué des références éthiques** de la pratique de la médiation en France et en Europe.

Les médiateurs du CMB interviennent en co-médiation qu'ils privilégient **afin d'enrichir leurs interventions**.



CMB & Solutions Amiables
Maison de l'Avocat et du Droit
Résidence Anaxagore
24 rue Jean Cocteau
97490 Sainte Clotilde

Contact : 0692 288 655
cmb@mediation-reunion.org
www.meditation-reunion.org

Trouvons
ensemble
des solutions
à vos **conflits**



Contact : 0692 288 655
cmb@mediation-reunion.org
www.meditation-reunion.org



→ La médiation

est un processus éprouvé et structuré qui permet, étape par étape, de cheminer en toute confidentialité vers l'élaboration d'un accord dans l'intérêt de chacun des participants. Elle repose sur la volonté des personnes qui peuvent y mettre fin quand t'elle le souhaitent.

SON EFFICACITÉ

Alternative à la procédure judiciaire, la médiation possède l'avantage d'être plus rapide et moins couteuse. Les acteurs d'une médiation sont les personnes elles-mêmes assistées, ou non, par leur avocat.

L'accord entre les participants se conforme à la loi. Il peut être total ou partiel et, dans ce cas, le juge ne tranchera que sur les points qui restent en suspens. Homologué en justice, l'accord a force exécutoire.

LE RÔLE DU MÉDIATEUR

Impartial, neutre et indépendant, le médiateur reste extérieur aux différends qui préoccupent les parties présentes aux séances. Il n'a pas d'intérêt dans les solutions trouvées lesquelles restent confidentielles de même que ce qui aura été échangé au cours des rencontres.

Grâce à une formation solide, il est le garant du cadre et du processus de médiation. Sa capacité d'écoute et son empathie permettent la reprise d'un dialogue constructif et équilibré ainsi que la construction d'un accord pérenne dans le respect des besoins et des intérêts de chacun.

LE PLUS

Le médiateur agit comme un facilitateur de dialogue entre des personnes qui ne sont plus en mesure de communiquer ou de collaborer sans l'intervention d'un tiers. Lorsque la communication est réinstaurée, le médiateur invite les personnes à créer ensemble des solutions imaginatives et créatives à l'aide d'outils dont il a la maîtrise.

les domaines d'intervention de la médiation

Le médiateur intervient dans tous les domaines de la vie courante qu'ils soient personnels, professionnels ou relationnels.

- **Entre les personnes** que ce soit dans le cadre familial, de voisinage ou bien au cours d'une succession pour trouver des solutions qui répondent aux valeurs de chacune des personnes.
- **Entre les entreprises** en matière sociale, commerciale, contractuelle mais également à l'intérieur de l'entreprise dans les conflits qui opposent des salariés entre eux ou avec leur supérieure hiérarchique voire l'employeur, notamment en matière de dénonciation de harcèlement ou de risque psychosociaux. Dans ce type de situation, la médiation permet aux personnes concernées de rester maître de ce qui fait difficulté et d'élaborer des solutions en prenant en compte leurs intérêts dans un temps et un coût limités.
- **Dans des secteurs spécifiques** comme le médical, la construction, l'urbanisme et l'immobilier, dans les rapports avec l'administration pour trouver des solutions rapides et sûres.
- **En prévention** lorsqu'une situation devient tendue et avant que le conflit ne se cristallise. Il est également possible de s'entourer des services du médiateur pour la tenue de réunions sensibles : assemblées générales de copropriétés, d'associations, d'entreprises, de comités.
- **Dans la famille**, la médiation familiale s'adresse à ceux qui rencontrent des difficultés dans le cadre d'une séparation, dans l'organisation de la garde des enfants, dans l'exercice de l'autorité parentale ou lors du départ d'un parent afin d'apaiser les tensions et de trouver des solutions équilibrées dans l'intérêt de tous.

LE CMB INTERVIENT DANS

DIFFÉRENTS TYPES DE MÉDIATIONS



LA MÉDIATION JUDICIAIRE

Elle concerne les justiciables qui ont été orientés par une juridiction - tribunal judiciaire, tribunal administratif, cour d'appel - vers une mesure de médiation dans le cadre d'une procédure déjà engagée.

Elle repose sur l'accord des parties. Les solutions trouvées peuvent faire l'objet d'une homologation. Elle concerne toutes les matières comme, par exemple, le droit de la famille, les successions, le droit du travail, certains contentieux civils et commerciaux, tels que les troubles de voisinage, les baux, la copropriété ou les relations commerciales...



LA MÉDIATION CONVENTIONNELLE

Appelée aussi médiation extrajudiciaire, elle est au service des personnes physiques, des entreprises entre elles ou à l'intérieur d'une même société, associations, syndicats et collectivités désireux de trouver une solution rapide et sûre à leur différend, en dehors ou en amont de toute saisine d'un juge.

Coût d'une médiation

La CMB fixe la rémunération de ses médiateurs. Le coût d'une médiation, qu'elle soit conventionnelle ou judiciaire, est défini et porté à la connaissance de tous par la fourniture d'un devis préalable à toutes démarches.

Nos tarifs sont consultables sur notre site internet :

www.mediation-reunion.org